

Compte rendu SOMMAIRE**SÉANCE du Conseil Municipal****Du 13 Octobre 2016****CR-CM N° 10-2016**

Le Conseil Municipal de Saint Jean de Sixt dûment convoqué le 7 octobre 2016 s'est réuni dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre RECOUR, Maire.

Présents : MM. Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corrine BESCHE, Michel CONTAT, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Odile LARUAZ, Eric TOFFOLI, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Dominique ANTHOINE, Flavie PESSEY,

Absent :

Le Conseil Municipal**Approbation du compte rendu précédent :**

- Approuve le compte rendu des séances des 8 et 20 septembre 2016.

Décisions du Maire :

- N° 16/021 : signature d'une convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la commune de SAINT JEAN DE SIXT pour l'accompagnement de la commune dans son projet d'aménagement du centre village, pour un montant de 16.641,35 € TTC ;
- N° 16/022 : Signature d'un avenant avec le groupement ARCHITHEMES pour la reprise du solde de la mission des « Architectes du Paysage » dans le cadre de l'aménagement du centre village, montant de l'avenant : 4.537,50 € HT.
- N° 16/023 : Signature d'un avenant avec la société COLAS Rhône-Alpes dans le cadre du marché de travaux « Réalisation d'un tourne à gauche RD 909 / VC 4, montant de l'avenant : 7.706,72 € HT.

Eau et Assainissement – Contrats de concession :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de reporter la décision de mise en concession des services de l'eau et de l'assainissement afin de revoir les contrats qui comportent trop d'erreurs et d'incertitudes.
- Il demandera l'organisation d'une réunion entre les services de la commune et les représentants de la SPL « O des Aravis » afin de revoir intégralement les contrats à intervenir

Eau et Assainissement – Demande d'aide financière Agence de l'Eau :

- Sollicite de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'attribution d'une subvention pour des travaux de renouvellement du collecteur d'eaux usées, renouvellement et renforcement de la conduite d'eau potable et redimensionnement du busage du ruisseau du chemin rural de la Ruaz, que la commune souhaite réaliser en 2017.
- Coût global du projet : 776.325 euros TTC.

Déneigement – Accord cadre pour fourniture de sel de déneigement :

- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes, auquel participeront les communes du Grand-Bornand, La Clusaz, Saint Jean de Sixt, Entremont et Manigod pour la fourniture de sel de déneigement pour la saison d'hiver 2016/2017.
- Approuve la désignation de la commune du Grand-Bornand comme coordinateur de ce groupement de commandes.
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché et les pièces afférentes ;
- Procède à la désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant ayant voix délibérante de la commission d'appel d'offres de la commune pour être membre de la commission d'appel d'offres du groupement
- Elit Monsieur Pierre RECOUR au poste de titulaire et Monsieur Alain LEVET au poste de suppléant

Remontées mécaniques – Création d'emplois saisonniers :

- Décide la création de 4 postes de contractuel pour assurer le bon fonctionnement des remontées mécaniques pour la prochaine saison d'hiver 2016/2017
- 1 chef d'exploitation responsable des installations
- 1 agent d'exploitation assurant les fonctions de régisseur de la régie de recettes des remontées mécaniques
- 2 agents d'exploitation

Remontées mécaniques – Rémunération des emplois saisonniers :

- Décide de fixer la rémunération des agents contractuels recrutés pour assurer le bon fonctionnement des remontées mécaniques pour la prochaine saison d'hiver 2016/2017.

Remontées mécaniques – Indemnité compensatrice de panier :

- Fixe à 6,40 euros par repas et par jour travaillé, le montant de l'indemnité dite de panier pour le personnel contractuel travaillant pour la régie des remontées mécaniques.

Remontées mécaniques – Tarifs des titres de transport :

- Fixe comme suit, les tarifs des remontées mécaniques pour l'hiver 2016/2017 :
 - Forfait journée 11.20
 - Forfait ½ journée matin 6.90
 - Forfait ½ journée après-midi 8.70
 - Forfait semaine 56.00
 - Forfait semaine (possesseur carte d'hôte) 51.00
 - Forfait saison (adulte) 97.00
 - Forfait saison (enfant – 18 ans) 66.30
 - Tarif journée groupe (+ de 10 personnes) 10.20

Remontées mécaniques – Tarifs des boissons et petite restauration :

- Fixe comme suit, les tarifs des boissons et petite restauration pour l'hiver 2016/2017 :
 - Boissons non alcoolisées en canette ou bouteille 2.00
 - Café 1.00
 - Thé et chocolat chaud 1.50
 - Barre chocolatée ou similaire 1.00

Finance communale – Décisions modificatives Budgets Principal et Remontées mécaniques :

- Décide de procéder à des modifications et des virements de crédits au budget principal et au budget annexe des remontées mécaniques, pour assurer la bonne exécution des dépenses et recettes de l'exercice en cours.

Ecole – Crédits activités extra scolaire :

- Fixe à 65 euros / élève, le budget alloué à l'école de Saint Jean de Sixt pour le financement des activités extra scolaires.
- Précise que cette somme sera réévaluée en fin d'année 2016 en tenant compte du budget prévisionnel des activités extra scolaires, présenté par la directrice de l'école
- Souhaite connaître avec précision le coût de ces activités et revoir les subventions versées aux associations qui participent directement au financement de celles-ci.

Biens communaux – Fixation loyer appartement Presbytère - hiver 2016/2017 :

- Décide de mettre en location, l'appartement communal du presbytère, pour la saison d'hiver 2016/2017.
- Fixe le montant du loyer à 900 €/mois (toutes charges comprises)
- Autorise le Maire à signer le bail de location avec le locataire qui sera retenu.

Questions diverses :

- **Bibliothèque :**
Mme Yvette FAVRE-LORRAINE rappelle au Conseil Municipal, que la commune dans le cadre de la convention passée avec l'Assemblée des Pays de Savoie portant soutien à la lecture publique, s'est engagée à attribuer un budget pour l'achat de livres, à hauteur de 0.60 € par habitant.
- **Tennis :**
Mme Yvette FAVRE-LORRAINE rappelle que la convention liant la commune au Tennis Club est arrivée à échéance cette année et qu'il convient de revoir les termes de la convention de mise à disposition notamment concernant l'utilisation des locaux dans le bâtiment de l'ancien presbytère.
- **Le Crêt de St Jean :**
M. le Maire informe le Conseil Municipal de son déplacement avec Didier LATHUILLE, le 24 octobre prochain, à PAU, afin de rencontrer les gestionnaires du centre de vacances LES ELFES afin de discuter du devenir du centre du Crêt.
- **Paint Ball :**
M. le Maire expose au Conseil Municipal que la convention passée entre la commune et la société ARAVIS LOISIRS pour l'activité Paint Ball, arrive à échéance le 31 décembre prochain.
Après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la poursuite de cette activité mais en précisant plus clairement les activités autorisées, les obligations du preneur concernant la propreté du site et de ses abords.
- **Propriété SCHUMACHER :**
M. le Maire fait part de l'état des négociations avec les membres de la succession SCHUMACHER de l'acquisition par la commune de la maison et des terrains attenants.

A 23H20, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance

Prochaine séance du Conseil Municipal, le jeudi 3 Novembre 2016 à 20h30

Le Maire
Pierre RECOUR